

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

ANNONCES : 20 centimes la ligne Réclamés : 25 centimes

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, 6, 10 place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 33, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 42, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 17 DÉCEMBRE 1872

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, Emprunt 1871) and Price/Value.

Le vote de la nuit du 14 au 15 est toujours l'objet exclusif des préoccupations de la presse et du monde parlementaire.

Cette entrevue doit avoir, en effet, des conséquences dont la gravité est pressentie par toutes les opinions adverses.

Voici des détails authentiques sur la situation de samedi :

Dans la journée, les préfets consultés ont déclaré au ministre de l'intérieur que le mouvement dissolutionniste était conduit par les anciens amis ou complices de la Commune.

On écrit de Versailles :

La commission des Trente vient à peine de lever sa séance, qui avait commencé à une heure et demie.

Thiers les précédentes résolutions de la commission, et l'a invité à donner toutes les explications qu'il jugera utiles.

M. Thiers promet une entière sincérité. Le point de départ, c'est le Message; il répète ce qu'il a déjà dit à l'Assemblée :

Tout le monde sentait et disait qu'il fallait prévoir l'avenir, faire quelque chose pour le moment où les membres de l'Assemblée se sépareraient, moment qu'elle seule peut fixer.

Le but que l'on poursuit lui paraît dirigé contre sa personne. Au lieu d'éviter les crises, on le multipliera et on les rendra inévitables.

Le vote avec une Assemblée unique serait insultant, mais enfin, si on trouve un modus vivendi, il l'acceptera.

Il espère que la commission entendra le gouvernement et discutera avec lui; autrement ce ne serait plus qu'un interrogatoire, ce que le gouvernement ne peut accepter.

Il commencera à discuter l'amendement Dufaure, et il conclut qu'il ne s'agit pas seulement d'examiner la responsabilité ministérielle, mais les attributions des pouvoirs publics.

On peut, il est vrai, commencer par là, mais faut examiner et régler les pouvoirs de la République conservatrice.

Telles sont, en résumé très-succinct, les déclarations faites par M. Thiers.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

Séance du lundi 16 décembre 1872

La séance est ouverte à 2 heures 45.

M. Alfred Naquet se plaint de ce que M. d'Audiffret-Pasquier a dit dans la séance de samedi, une phrase prise dans son livre sur la religion, la propriété et la famille.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 16 décembre 1872.

Deux enseignements ressortent du vote sur les pétitions dissolutionnistes.

Les journaux officieux et radicaux, pour justifier la politique de M. Thiers, ne cessent de nier l'existence de la majorité conservatrice.

M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait voulu que M. Thiers fit une nouvelle tentative pour gouverner avec une majorité formée de la fraction du centre gauche approchée de la gauche.

voir, en se mettant avec les conservateurs sur le terrain social. Si la majorité a été affaiblie et divisée, c'est la faute de M. Thiers et de ses intrigues avec la gauche.

Le second enseignement qui résulte des deux séances du 14, c'est que le message de M. Thiers a été la véritable cause de la nouvelle crise que nous traversons.

Vous avez vu les citoyens Gambetta et Leroyer glorifier le message, comme la satisfaction donnée à la politique républicaine de la gauche et des radicaux.

Le but que l'on poursuit lui paraît dirigé contre sa personne. Au lieu d'éviter les crises, on le multipliera et on les rendra inévitables.

Il faut avouer que les esprits les plus prévenus commencent à reconnaître leur injustice à l'égard des fractions conservatrices de l'Assemblée.

Les feuilles officieuses et radicales affectent de séparer M. Thiers de M. Dufaure et des autres ministres.

La réconciliation du gouvernement avec la droite n'est donc pas encore franche et définitive.

Les officieux et radicaux font valoir que M. Thiers, n'ayant pas assisté à la séance du 14, ne se trouve pas engagé par le discours de M. Dufaure.

Il y a, dit-on, scission complète parmi les ministres. M. Dufaure veut que dès aujourd'hui, M. Thiers prépare son évolution vers le centre droit.

On écrit de Courtrai : Une partie de la ville est inondée, les quais et les maisons qui les bordent sont envahis par les eaux.

La digue entre Lapaiguey et Mortagne s'est rompue et toute cette malheureuse contrée est pour ainsi dire sous l'eau.

Le temps paraît s'améliorer. Il est toujours humide mais la pluie se relâche. On nous assure que l'administration des ponts et chaussées a constaté une diminution d'une ligne dans l'élévation de l'Escaut.

On ne s'en aperçoit guère sur le lûchet d'Autoing, où l'eau n'est plus qu'à un mètre des maisons, ni près des ponts dont elle couvre les piles en mugissant comme un torrent furieux.

Les parties basses de la ville sont complètement inondées. Plus de quarante établissements chôment. Les ouvriers fuient leurs habitations.

On écrit de Tournai : Le temps paraît s'améliorer. Il est toujours humide mais la pluie se relâche.

On écrit de Courtrai : Une partie de la ville est inondée, les quais et les maisons qui les bordent sont envahis par les eaux.

La loi du 26 juillet dernier portait ces droits comme suit : Simples. Du n° 40 et au-dessous en écu fr. 12.50

disait-on à M. Barthélemy Saint-Hilaire, pourquoi ne pas essayer plutôt de gouverner avec la majorité formée de la fraction du centre gauche disposée à voter avec le centre droit?

La presse radicale pousse, plus que jamais, au pétitionnement dissolutionniste. Ce sera autant de papiers jetés au panier.

DE SAINT-CHERON.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

On écrit de Tournai :

Le temps paraît s'améliorer. Il est toujours humide mais la pluie se relâche. On nous assure que l'administration des ponts et chaussées a constaté une diminution d'une ligne dans l'élévation de l'Escaut.

On ne s'en aperçoit guère sur le lûchet d'Autoing, où l'eau n'est plus qu'à un mètre des maisons, ni près des ponts dont elle couvre les piles en mugissant comme un torrent furieux.

La digue entre Lapaiguey et Mortagne s'est rompue et toute cette malheureuse contrée est pour ainsi dire sous l'eau.

De navrantes nouvelles arrivent de Gand: Les parties basses de la ville sont complètement inondées.

L'inondation a pris dans les murs de la ville de Gand les proportions d'une calamité publique.

La charité chrétienne ne pouvait rester insensible aux souffrances et au dénûment des nombreuses familles pauvres éprouvées par le fléau.

Le cercle catholique de Gand, fidèle à ses antécédents, vient de prendre l'initiative d'une souscription en faveur des inondés.

Du côté d'Audenarde, l'Escaut est à une hauteur qu'il n'a plus atteinte depuis un siècle; on dit que le service des chemins de fer est arrêté.

Du pays de Waes et des Poldres, les nouvelles sont désolantes. Beaucoup de fermes présentent l'aspect de vastes lacs.

On écrit de Courtrai : Une partie de la ville est inondée, les quais et les maisons qui les bordent sont envahis par les eaux.

La loi du 26 juillet dernier portait ces droits comme suit : Simples. Du n° 40 et au-dessous en écu fr. 12.50

On écrit de Courtrai : Une partie de la ville est inondée, les quais et les maisons qui les bordent sont envahis par les eaux.

La loi du 26 juillet dernier portait ces droits comme suit : Simples. Du n° 40 et au-dessous en écu fr. 12.50

A Courtrai, les eaux ont atteint la cote de l'inondation du mois de janvier 1841, qui a été la plus forte cote connue du siècle actuel.

On écrit de Liège, 14 décembre : Les campagnes de la vallée de la Meuse en amont et surtout en aval de la ville restent submergées, ce qui malheureusement dure depuis quinze jours.

La dépêche suivante a été adressée d'Enghoven, au Courrier de la Meuse, de Maestricht :

Par suite des fortes eaux, la digue du canal de la Zuid-Willemsvaart s'est rompue hier dans l'après-dînée, et toutes les maisons situées de ce côté-là ont été inondées.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Le nouveau traité de commerce qui vient d'être signé entre la France et l'Angleterre rencontre des difficultés très-sérieuses pour son application.

Ce travail est considérable et le défaut d'espace nous oblige à n'en donner que quelques fragments que voici :

Les droits sur les cotons à l'entrée en France seront :

1° Coton en laine égréné des Indes orientales, de la Chine et du bassin de la Méditerranée (le Jumel excepté) 7 fr. 50 par 100 kilogrammes.

2° Coton d'Amérique et Jumel 10 fr. par 100 kilogrammes.

Droits compensateurs proposés par les Anglais :

Fils de coton, simples ou retors. Ecu, coton des Indes n° 20 ou moins, 9 fr.

Coton des Indes et Amérique mêlé n° 21 à 40, 10 fr.

Coton d'Amérique et Jumel n° 40 à 170 10 fr. 90.

Les tissus de coton ne sont pas mieux traités.

Pour ce qui est des fils et tissus de laine ou mélangés, nous ne connaissons pas encore le tarif présenté par les Anglais.

La loi du 26 juillet dernier portait ces droits comme suit :

Simples. Du n° 40 et au-dessous en écu fr. 12.50

40 au 80 13.50

80 au-dessus 14.05